



DEPARTEMENT
DU GARD
ARRONDISSEMENT
DE NIMES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

Registre des délibérations

Direction des Ressources et Moyens
Service Commande publique
Dossier suivi par Mélanie ARNAL

N°2025-06-01b

Objet : Concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2025 et 2026 – Autorisation à signer le contrat

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cedric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joel PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur André LAMY, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

*Madame Géraldine BREUIL donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Catherine HARTMANN donne pouvoir à Madame Sylvie AJMO-BOOT
Madame Berta PEREZ donne pouvoir à Monsieur Alain VULTAGGIO
Monsieur Serge GILLI donne pouvoir à Monsieur Frederic BRUNEL
Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA donne pouvoir à Monsieur Alexandre MICHEL
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Monsieur Cédric SANTUCCI donne pouvoir à Madame Delphine PERRET*

Absent : Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT (excusé), Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Paul GABRIEL (excusé).

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Christophe CONTASTIN désigné, prend place au Bureau.

* * * * *

N°2025-06-01b

Entendu le rapporteur, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Adjoint au Maire,

- Vu les articles L3126-1 à L3126-2 et R3126-1 à R3126-13 du code de la commande publique,
- Vu les articles L1411-1 à L1411-13 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2025-04-25 du 8 avril 2025,
- Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 mars 2025 émis au regard du rapport de présentation présentant le mode de gestion et les caractéristiques principales des prestations devant être assurées par le délégataire,
- Vu le rapport de la commission de délégation de service public en date du 27 mai 2025 présentant l'analyse des candidatures et des offres reçues et proposant le choix du délégataire,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public établi avec TORO PASION,
- Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Considérant que les manifestations tauromachiques sont considérées comme des services publics locaux culturels et touristiques pouvant être délégués.

Considérant qu'à la suite d'une procédure infructueuse, le Conseil Municipal a approuvé la relance d'une procédure de concession de service public visant à déléguer l'organisation des spectacles tauromachiques de la fêria de la pêche et de l'abricot à un opérateur économique pour l'année 2025-2026.

Considérant qu'à l'issue d'une nouvelle mise en concurrence, trois candidats ont remis simultanément leur offre et leur candidature.

Considérant que la durée de la présente concession de service public sera contractualisée pour une durée de deux ans, soit les fériés 2025 et 2026.

Considérant que la commission de délégation de service public a émis un avis favorable concernant l'offre de TORO PASION,

Considérant qu'après examen du rapport de la commission précité et du choix du concessionnaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer conformément aux dispositions de l'article L.1477-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

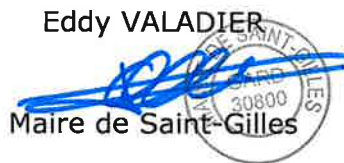
Décide

- D'approuver le choix de l'association TORO PASION en qualité de concessionnaire du contrat relatif à l'organisation de spectacles taumachiques durant la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2025 et 2026 ;
- D'approuver les termes du contrat de concession de service public et ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant la signature du contrat de concession et l'envoi des courriers de rejets par voie dématérialisée aux candidats non retenus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....
Saint-Gilles, le mardi 24 juin 2025

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

- Transmission contrôle de légalité le : **25 JUIN 2025**
- Affichage le : **25 JUIN 2025**

Acte à classer

2025-06-01b

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-25T11-12-40.00 (MI262096821)

Identifiant unique de l'acte : 030-213002587-20250624-2025-06-01b-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2025 et 2026 - Autorisation à signer le contrat

Date de décision : 24/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-06-01b.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2025-06-01b-Annexe 1- PV CCSPL.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2025-06-01b-Annexe 2- PV CDSP.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2025-06-01b-Rapport du Maire.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2025-06-02b- contrat complet tel Toro Pasion.PDF](#) Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Administration Générale

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/06/25 à 11:12

Date 25/06/25 à 11:12

Date 25/06/25 à 11:18

Par PETER Jennifer

Par PETER Jennifer



DEPARTEMENT
DU GARD
ARRONDISSEMENT
DE NIMES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

Registre des délibérations

Direction des Ressources et Moyens
Service Commande publique
Dossier suivi par Mélanie ARNAL

N°2025-06-02b

Objet : Marché de nettoyage et de propreté urbaine – Attribution et signature

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cedric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joel PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur André LAMY, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Géraldine BREUIL donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Catherine HARTMANN donne pouvoir à Madame Sylvie AJMO-BOOT
Madame Berta PEREZ donne pouvoir à Monsieur Alain VULTAGGIO
Monsieur Serge GILLI donne pouvoir à Monsieur Frederic BRUNEL
Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA donne pouvoir à Monsieur Alexandre MICHEL
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Monsieur Cédric SANTUCCI donne pouvoir à Madame Delphine PERRET

Absent : Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT (excusé), Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Paul GABRIEL (excusé).

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Christophe CONTASTIN désigné, prend place au Bureau.

* * * * *

Entendu le rapporteur, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Adjoint au Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 portant délégations au Maire par le Conseil Municipal pour la durée du mandat 2020/2026,
- Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 16 juin 2025,

Considérant qu'au 30 juin 2025, le marché actuel relatif aux prestations de nettoyage et de propreté urbaine arrive à échéance.

Considérant que le marché a été établi, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le marché est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 600 000€ HT.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour un marché à procédure formalisée le 21 mars 2025 (BOAMP et JOUE) fixant la date limite de réception des offres au 25 avril 2025.

Considérant qu'à l'issue de la date limite de réception des candidatures et des offres, trois offres ont été déposées.

Considérant qu'après présentation du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres a décidé :

- De retenir le classement des offres proposé ;
- D'attribuer cet accord-cadre à la société SILIM ENVIRONNEMENT, attributaire proposé


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,


A L'UNANIMITE

Décide

- D'approuver et de signer l'accord-cadre à bons de commande suivants conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 600 000€ HT avec la SAS SILIM ENVIRONNEMENT, sise Parc Valentine Vallée Verte- 41 chemin Vicinal de la Millière- CS 20106- 13396 MARSEILLE 11^e Arrondissement cedex 11.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Saint-Gilles, le 24 juin 2025

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

- Transmission contrôle de légalité le : **25 JUIN 2025**
- Affichage le : **25 JUIN 2025**

Acte à classer

2025-06-02b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-25T11-13-56.00 (MI262096918)

Identifiant unique de l'acte : 030-213002587-20250624-2025-06-02b-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Marché de nettoyage et de propreté urbaine - Attribution et signature
Date de décision : 24/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-06-02b.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2025-06-02b-acte d engagement.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2025-06-02b-pv cao propreté urbaine.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Administration Générale

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/06/25 à 11:13

Par PETER Jennifer

Transmis

Date 25/06/25 à 11:13

Par PETER Jennifer

Accusé de réception

Date 25/06/25 à 11:20